

T3-2024

RAPPORT DE GESTION – POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 AVRIL 2024

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian Inc. (« la Société ») au 30 avril 2024. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 avril 2024, avec ceux de l'exercice précédent pour les mêmes périodes correspondantes.

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian Inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière des états financiers intérimaires consolidés non audités au 30 avril 2024, et des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2023 et le 31 juillet 2022. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 20 juin 2024. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare Inc. est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgensis^{MC}. Purgensis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA



fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

La Société détient toutes les actions en circulation d'Altius Healthcare inc., une société de distribution de produits pharmaceutiques génériques qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend trois médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole Magnésium, le Cleo-35 et le Dexlansoprazole.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylœstradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

Le Dexlansoprazole appartient également à une classe de médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à protons. Il se présente sous forme de capsules et est disponible en deux dosages : 30 milligrammes (« mg ») et 60 mg. Le Dexlansoprazole est approuvé pour une utilisation chez les adultes et les enfants âgés de 12 ans et plus.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2024

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

À la suite des résultats positifs chez la population adulte, la Société a décidé d'effectuer une étude clinique sur la Dermatite Atopique (DA) chez la population pédiatrique.

La Société poursuit la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.

La Société continue à faire le suivi de la production des crèmes destinées à l'étude clinique au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits médicamenteux et des services d'analyse tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication y ont été transférés et nécessitaient des informations complémentaires sur la section CMC (fabrication chimique et contrôle) du dossier. Le complément d'information a été finalisé en octobre 2023. Par la suite, la production de deux lots de qualification est nécessaire pour valider la conformité, après quoi le lot destiné à l'étude clinique peut être produit. Un lot de qualification a été produit et répond aux spécifications attendues. Un deuxième lot de qualification devrait être réalisé prochainement.

La Société a également complété la rédaction du protocole d'étude clinique multicentrique de 12 semaines, de phase II/III, randomisée, en double aveugle, en groupes parallèles, contrôlée par véhicule, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.



Des discussions sont en cours avec les principaux leaders d'opinion (KOL) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude.

En fonction du financement disponible, la Société croit pouvoir débiter l'étude clinique en 2024. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 9 \$ millions, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra lever des fonds supplémentaires.

De plus, la Société est à rédiger le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude ci-haut mentionnée, en utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle des enfants atteints de dermatite atopique pédiatrique. De plus, l'étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du Thykamine^{MC}.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA, avec un marché potentiel global estimé à plus de 25 milliards de dollars américains.¹

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, a démontré que le Thykamine^{MC} peut agir à toutes les phases de la cicatrisation.

En novembre 2023, la Société a déposé une demande de brevet auprès du Traité de coopération (« PCT ») en matière de brevet pour le Thykamine^{MC} dans la cicatrisation des plaies. Le 10 mai 2024, la Société a reçu de l'Organisation Mondiale Internationale de la Propriété (OMPI/PCT) la notification de publication du brevet. Le dépôt de cette demande, donne à la Société la possibilité de demander une protection par brevets, auprès de 157 états contractants auprès du PCT.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le Thykamine^{MC} et la plateforme SUPREX^{MC} sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), est un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (PDC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude s'effectuerait auprès de patients atteints de cancer du sein, du côlon ou gastrique

¹ Global Atopic Dermatitis Market, Market Data Forecast, June 2022



non métastatique de stade 1 à 3 nouvellement diagnostiqué, nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluoro-uracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) 0,1%, dans la prévention du SMP associé à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime pouvoir démarrer l'étude clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique étant estimés à environ 5 millions de dollars, sans les frais généraux et administratifs, la Société devra lever des fonds supplémentaires.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous. Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine^{MC}) 0,1% dans la prévention des radiodermites chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

En fonction du financement disponible, la Société estime pouvoir démarrer l'étude clinique en 2025. Les coûts estimés pour mener une telle étude clinique étant estimés à environ 5 millions de dollars, hors frais généraux et administratifs, la Société devra lever fonds supplémentaires.

iv) Brevets

Le 20 février 2024, la Société a annoncé que l'Office des brevets et des marques des États-Unis (« USPTO ») a délivré le brevet n° 11 723 938 B2 intitulé « Composition et formulation d'extrait de thylakoïde pour le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin », couvrant une méthode de traitement des maladies inflammatoires de l'intestin, une maladie intestinale (« MII »), telle que la colite ulcéreuse et la maladie de Crohn, chez l'homme avec une quantité efficace d'extrait de thylakoïde actif.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Au cours des trois premiers trimestres de 2024, la Société a continué ses discussions avec différents distributeurs au Canada et aux États-Unis afin de trouver un partenaire potentiel pour distribuer notre gamme de produits Purgenesis^{MC} au Canada et aux États-Unis. Notre objectif étant de trouver le partenaire commercial idéal pour vendre notre gamme de produits Purgenesis^{MC} sur des marchés spécialisés tels que les spas médicaux, les cliniques chirurgicales et les cabinets de dermatologues.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats



en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, #EUR 11 768 299.7).

La société a complété le développement de trois (3) produits intégrant le R-Spinasome[®], soit un sérum, une crème régénérante pour consommateur et une crème régénérante pour professionnels. Des études cosmétiques spécifiques ont été réalisées. À la suite de la conception d'un emballage spécifique, ces produits seront proposés aux distributeurs potentiels dans le cadre de la gamme de produits PurgenesisTM

C) FINANCEMENT

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 avril 2024, la Société a conclu, une entente de financement avec Fiera Dette Privée Inc. pour un prêt à terme de 2 160 000 \$, remboursable 12 mois après la date de déboursement. Les intérêts sont payables mensuellement, au taux variable de la Banque Nationale majoré de 8,80 %. Le Prêt est garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société.

Le 13 mars 2024, la Société a clôturé un placement privé, en émettant 1 492 000 unités au prix de 0,15 \$ par unité pour un produit brut de 223 800 \$. Chaque unité est composée d'une action et d'un bon de souscription exerçable au prix de 0,20 \$ pour une période de 2 ans suivant la date d'émission.

Au cours de ce troisième trimestre, la Société a octroyé 3 084 611 options d'achat d'actions à un dirigeant et à des employés de la Société, de même que 50 000 options d'achat d'actions à un administrateur de la Société, leur permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 0,15 \$ et 0.21 \$, respectivement, pour une période de 10 ans, exerçables immédiatement et conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions.

D) DEXLANSOPRAZOLE

Depuis la dernière semaine de janvier 2024, Altius Healthcare a lancé le Dexlansoprazole, qui connaît un fort succès sur le marché, contribuant ainsi à améliorer les liquidités actuelles et futures attendues de la Société.

E) GOUVERNANCE

Le 21 février, la Société a annoncé que, compte tenu des procurations reçues et des voix exprimées lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires, les individus suivants ont été élus à titre d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires : messieurs Luc Grégoire, André Boulet, Louis Flamand, David C. Baker, Edward Dahl et Jean Forcione.

À la même date, la Société a annoncé le renouvellement du régime d'options d'achat d'actions de la Société tel que modifié, et approuvé par le nombre requis des actionnaires désintéressés. Au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX le Régime d'options est un régime « fixe jusqu'à 20 % ». Ainsi, 29 346 106 actions de la Société correspondant à 20 % du nombre d'Actions en circulation au 9 janvier 2024 sont réservées à l'attribution d'options d'achat d'actions combinées. En date du présent rapport 16 087 721 options d'Achat d'actions sont en cours, laissant ainsi 13 258 385 options disponibles pour de futures attributions.

Afin de notamment modifier la qualification du Régime d'options pour un régime « fixe jusqu'à 20 % », conformément aux exigences de la Politique 4.4 de la Bourse, des modifications ont été apportées au Régime d'options. Le texte complet du Régime d'options est disponible à l'Annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, dont la copie peut être trouvée sur le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca.

Le 28 février 2024, Mme Kathryn J. Gregory s'est jointe au conseil d'administration de la Société. Madame Gregory possède plus de 25 ans d'expérience en leadership exécutif dans des entreprises en démarrage, des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques de taille moyenne et grande. Elle a une vaste expérience dans le développement commercial international, notamment les stratégies d'entreprise, les licences, les fusions et acquisitions, la gestion des ententes stratégiques et une expertise opérationnelle en marketing, en approvisionnement stratégique et en achats. Mme Gregory occupe actuellement le poste d'administratrice de *Carmell Corporation*, une entreprise de bio-esthétique, axée sur les soins de la peau et des cheveux.

Tout au long de sa carrière, Mme Gregory a dirigé des fonctions de développement commercial mondial pour plusieurs entreprises pharmaceutiques de toutes tailles.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

| | Périodes de trois mois, terminées le | | Périodes de neuf mois, terminées le | |
|---|--------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
| | 30 avril 2024 | 30 avril 2023 | 30 avril 2024 | 30 avril 2023 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Revenus de distribution | 5 125 571 | 406 100 | 8 675 261 | 1 269 220 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Recherche et développement | 292 674 | 470 343 | 962 118 | 1 145 026 |
| Coûts des ventes | 3 873 627 | 265 446 | 6 132 109 | 852 055 |
| Frais généraux et administratifs | 1 243 989 | 1 107 815 | 3 649 323 | 2 800 289 |
| Charges financières | 89 106 | 48 562 | 237 300 | 208 150 |
| Perte nette et globale | (373 825) | (1 486 066) | (2 305 589) | (3 736 300) |
| Perte nette par action, de base et diluée | (0,002) | (0,01) | (0,02) | (0,03) |

PERTE NETTE

Pour le troisième trimestre terminé le 30 avril 2024, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 373 825 \$ (0,002 \$ par action) comparativement à une perte nette de 1 486 066 \$ (0,01 \$ par action) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse de la perte nette par rapport au trimestre correspondant de l'exercice 2023, est principalement reliée à la croissance des revenus de distribution d'Altius. Quant à la perte nette pour l'ensemble des trois premiers trimestres de l'exercice 2024, elle s'établit à 2 305 589 \$ (0,02) \$, comparativement à 3 736 300 \$ pour la même période de l'exercice précédent.

La réduction de la perte nette est principalement attribuable à la croissance des revenus de distribution, partiellement compensée par une augmentation des frais d'administration.

REVENUS

Au cours de la période de trois mois, terminée le 30 avril 2024, des revenus nets de distribution de 5 125 571 \$ ont été enregistrés, soit une hausse de 1 162% comparativement à la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due au lancement du Dexlansoprazole au cours de la dernière semaine du trimestre précédent.

Pour l'ensemble de la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2024, les revenus totalisent 8 675 261 \$ comparativement à 1 269 220 \$ pour la même période de l'exercice précédent. Cette hausse significative des revenus nets de 583% est également principalement attribuable aux ventes de Dexlansoprazole depuis la dernière semaine de janvier 2024.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2024, les frais de recherche et développement se sont élevés à 292 764 \$, comparativement à 470 343 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.

Pour la période de neuf mois, terminée à la même date, les frais de recherche et développement totalisent 962 118 \$ soit un montant similaire à celui de la même période de l'exercice précédent.

Un total de 308 884 \$, de ces frais sont principalement attribuables aux activités reliées à la préparation de l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, tel que les activités d'extraction, l'achat de matériel et la préparation des lots destinés à l'étude clinique. Notons que les coûts estimés pour la réalisation de cette étude clinique sont évalués à environ 9 \$ millions. Les frais liés à, la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après l'extraction, l'étude des mécanismes d'action du Thykamine^{MC} et d'autres applications du Thykamine^{MC} totalisent 160 707 \$. Ces charges de Recherche et Développement comportent également des frais de maintien des brevets



de 66 202 \$, une charge salariale des employés affectés à ce secteur de 201 199 \$ de même que 225 126 \$ qui sont attribuables à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 3 873 627 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2024, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels. Pour le même trimestre correspondant de l'exercice précédent, ces coûts qui totalisaient 265 446 \$ étaient attribuables au Pantoprazol et Cléo-35 vendus par Altius ainsi que d'une charge d'amortissement. La hausse des ventes pour ce trimestre clos le 30 avril 2024 explique principalement la hausse importante du coût des ventes par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 avril 2024, le coût des ventes s'élève à 6 132 109 \$ en comparaison à 852 055 \$ pour la même période correspondante de l'exercice 2023, soit une hausse qui se justifie également par la croissance importante des ventes, notamment le Dexlansoprazole.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

| | Périodes de trois mois terminées le | | Périodes de neuf mois terminées le | |
|-------------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| | 30 avril 2024 | 30 avril 2023 | 30 avril 2024 | 30 avril 2023 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 363 191 | 149 794 | 937 300 | 462 118 |
| Rémunération à base d'actions | 347 057 | 74 500 | 697 259 | 380 250 |
| Honoraires professionnels | 163 035 | 83 632 | 925 063 | 381 034 |
| Impôts fonciers | 29 812 | 28 578 | 91 749 | 87 320 |
| Autres | 340 894 | 771 311 | 997 952 | 1 489 567 |
| | 1 243 989 | 1 107 815 | 3 649 323 | 2 800 289 |

Pour la période de trois mois, terminée le 30 avril 2024, les frais généraux d'administration se sont élevés à 1 243 989 \$ comparativement à 1 107 815 \$ pour la même période correspondante de 2023. Cette légère hausse est principalement due à la charge de rémunération à base d'actions, la hausse des charges salariales et des honoraires professionnels, compensée partiellement par la diminution des autres frais.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport au même trimestre de 2023 est principalement attribuable à l'embauche du nouveau Président et Chef de la Direction. Une hausse salariale octroyée à un autre membre de la direction, explique également une partie de cette hausse des charges salariales.

La hausse des charges salariales pour les trois premiers trimestres de 2024, qui totalisent 937 300 \$ comparativement à 462 118 \$ pour la même période correspondante de 2023, s'explique également par les mêmes éléments que ceux identifiés pour la période de trois mois ci-haut en plus des bonis enregistrés en décembre 2023.

La charge de rémunération à base d'actions s'est élevée à 347 057 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2024, à la suite de l'attribution de 3 765 610 options d'achat d'actions à un dirigeant et des employés de la Société ainsi qu'à un nouveau membre du conseil d'administration. Cette charge est de 697 259 \$ pour la période de neuf mois, terminée à la même date, résultant de l'attribution totale des 6 900 221 options d'achat d'actions. Pour les mêmes périodes correspondantes de

l'exercice précédent, une charge de 74 500 \$ et 380 250 \$, respectivement, avait été enregistrée à la suite de l'octroi d'options d'achat d'actions à un consultant, à des administrateurs de la Société ainsi qu'à des employés de la Société.

Les honoraires professionnels qui totalisent 163 065 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 sont principalement reliés aux honoraires en lien avec l'audit des États financiers de la Société, aux frais de consultation professionnelle et aux frais légaux relativement aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société. Des honoraires de 83 632 \$ avaient été engagés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2024, les honoraires professionnels qui totalisent 925 063 \$ comparativement à 381 034 \$, soit une hausse qui s'explique par les mêmes éléments que ceux cités pour le troisième trimestre.

Les autres frais qui totalisent respectivement 358 174 \$ et 657 058 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois, terminées le 30 avril 2024, sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais d'assurances, aux honoraires de consultation, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. Ces autres frais sont inférieurs à ceux enregistrés pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent notamment au niveau des honoraires de consultation et des frais reliés au conseil d'administration.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers nets se sont élevés respectivement à 89 106 \$ et 237 300 \$ pour le troisième trimestre et la période de neuf mois, close le 30 avril 2024. Ces charges sont similaires à celles de la période correspondante de l'exercice 2023. Ces frais financiers nets sont attribuables principalement aux intérêts payés sur la dette à long terme.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

| | Pour les trimestres terminés le | | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| | 30 avril 2024 | 31 janvier 2024 | 31 octobre 2023 | 31 juillet 2023 | 30 avril 2023 | 31 janvier 2023 | 31 octobre 2022 | 31 juillet 2022 | 30 avril 2022 |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Revenus | 5 125 571 | 2 277 170 | 1 272 520 | 1 076 169 | 406 100 | 452 767 | 410 353 | 612 122 | 729 139 |
| (Perte nette) | (373 825) | (1 210 202) | (721 562) | (863 307) | (1 486 066) | (1 053 778) | (1 196 456) | (781 177) | (695 210) |
| (Perte) de base par action | (0,002) | (0,01) | (0,005) | (0,01) | (0,01) | (0,008) | (0,009) | (0,006) | (0,006) |

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 avril 2024, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 3 508 364 \$ comparativement à 5 062 936 \$ au 31 juillet 2023. Pour la période terminée le 30 avril 2024, la baisse nette des espèces est principalement attribuable au remboursement de la dette à long terme de 3 580 000 \$ et des frais engagés pour financer les activités d'exploitation qui n'ont pas été compensés par d'autres activités de financement à la fin du trimestre. Considérant l'entente de financement avec Fiera Dette Privée Inc. pour un prêt à terme de \$2 160 000, conclue en février 2024, ainsi que les revenus qui seront générés par la distribution des produits par Altius, la Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de combler ses besoins de trésorerie jusqu'à la fin de son exercice 2025.

L'actif total au 30 avril 2024 s'élève à 25 345 382 \$ comparativement à 19 177 478 \$ au 31 juillet 2023. La hausse est majoritairement due à la hausse des créances issues des ventes de Dexlansoprazol depuis la fin du trimestre précédent.

Le passif total au 30 avril 2024 s'élève à 11 998 351 \$ comparativement à 4 930 026 \$ au 31 juillet 2023, soit une hausse principalement reliée aux dettes d'exploitation pour lesquelles l'augmentation, résulte de la croissance significative des ventes.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2024, sont attribuables principalement au produit net de 707 909 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés clos en septembre 2023 et mars 2024.

Jusqu'à maintenant, la Société finance principalement ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 20 juin 2024, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 148 222 531 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 16 087 721 dont 15 387 721 sont exerçables. La Société comptait également 13 360 878 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action de la Société au prix variant de 0,194\$ par action, à 0.95 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes recevables et ses comptes payables, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours des trois premiers trimestres de l'exercice ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société et au refinancement de la dette à long terme.

Risque de change

Au cours de la période de neuf mois, close le 30 avril 2024, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 30 avril 2024, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait occasionné une augmentation ou une diminution d'environ 22 900 \$ de la perte nette de la Société pour la période de neuf mois, close le 30 avril 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 avril 2024, la Société avait des dettes courantes de 11,892,097 \$ comparativement à 3 508 364 \$ d'encaisse et 8 223 504 \$ de comptes recevables. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration.



La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare Inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de trois produits, soit le Cléo-35, le Pantoprazole Magnésium et le Dexlansoprazole. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

De plus, pour la période de neuf mois close le 30 avril 2024, la Société a généré 48 % de ses ventes brutes auprès d'un seul client.

Une rupture dans l'approvisionnement de l'un de ces produits aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

La Société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés.

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à la Société. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail ne garantissent pas leur rétention. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs susceptibles de limiter leur disponibilité auprès de la Société. En outre, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire, hautement qualifié, à mesure que la Société étend ses activités et recherche les approbations réglementaires pour ses activités d'essais cliniques. La Société conclut des accords avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses principaux leaders d'opinion et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des accords avec des médecins et des institutions qui recruteront en son nom des patients pour les essais cliniques de la Société dans le cours normal de ses activités. En cas de départ du personnel académique et scientifique clé, y compris des employés ou des partenaires collaboratifs qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces accords, la Société est confrontée à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'institutions de recherche et universitaires, d'entités gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut pas prédire son succès en matière d'embauche ou de rétention du personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses opérations avec succès en raison des difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel qualifié. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, retenir et motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables étant donné la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour un personnel similaire. La Société est également confrontée à une concurrence pour l'embauche de personnel scientifique et clinique provenant d'universités et d'instituts de recherche.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de

l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut



d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de nos actifs, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Afin de faciliter l'intégration nécessaire de tous les aspects de la stratégie de son développement, la Société a annoncé, le 3 juin 2024, que Dr André P. Boulet avait été nommé président du conseil d'administration (le « **Conseil** ») de la Société et chef des opérations. Dr Boulet, fondateur de la Société, est membre du Conseil depuis 2015. De plus, Dr Boulet occupe le poste de chef des services scientifiques depuis août 2022, un rôle qu'il continuera d'occuper en plus de ses nouvelles fonctions.

11. CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite que la direction fasse des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent affecter les montants présentés comme actifs, passifs et produits et charges. Ces montants reflètent la meilleure estimation de la Direction basée sur la conjoncture économique globale et les décisions fondées sur la ligne de conduite la plus probable de la Société. Toute modification de ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Les états financiers consolidés et audités pour l'exercice clos le 31 juillet 2023 doivent être référencés pour plus de détails concernant les principales méthodes comptables et estimations dans le but d'évaluer et de comprendre les états financiers de la Société.

12. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers intermédiaires résumés consolidés (les « États financiers consolidés ») ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ce qui suppose que les actifs seront réalisés et les passifs acquittés dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. En conséquence, les états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement pour refléter les effets futurs possibles sur le recouvrement et le classement des actifs ou sur le règlement ou le classement des passifs, si la Société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités dans le cours normal de ses opérations. Elle s'est engagée dans le développement de médicaments botaniques et devra obtenir les financements nécessaires pour poursuivre ses opérations jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes accumulées de 27 731 943 \$ depuis sa création et prévoit que ces pertes se poursuivront dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société sont limitées à ses opérations en cours et aux activités connexes. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre ses activités dépend également de sa capacité à s'approvisionner en produits auprès de fournisseurs pharmaceutiques, de sa capacité à distribuer ses produits et à générer des flux de trésorerie positifs, de sa capacité à obtenir des capitaux supplémentaires ou un financement supplémentaire pour mener à bien ses projets de recherche et de développement, et à commercialiser et licenser ses produits développés. Rien ne garantit que la Société pourra réaliser toutes ces activités prévues. La direction continue de négocier du financement supplémentaire qui pourrait permettre à la Société de poursuivre ses activités de recherche et développement. Le succès de ces négociations dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société et de sa capacité à mener à bien un tel financement.